

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALEARRETE COMPLETANT L'ARRETE EN DATE DU 23 DECEMBRE 2025
PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 523-1
DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE,

- ANNEE 2025 -

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L 523-1, L 523-3 à L 523-6 ;
 Vu le Code Général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n°2009-972 du 03 août 2009 modifiée, relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique,
 Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
 Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le décret n°2006-1462 du 26 novembre 2006, relatif à la Promotion Interne des fonctionnaires territoriaux,
 Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n°2024-907 du 8 octobre 2024 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
 Vu l'arrêté en date du 23 décembre 2025 modifié, portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale par voie de promotion interne en application des dispositions de l'article L 523-1 du code général de la fonction publique,
 Vu les propositions d'inscription sur liste d'aptitude,
 Considérant que, peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude prévue au 1° de l'article 5 du décret n°88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, les fonctionnaires relevant des grades d'avancement du cadre d'emplois des adjoints techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins neuf ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
 Considérant que, l'inscription sur liste d'aptitude ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le Centre national de la fonction publique territoriale précisant que l'agent a accompli, dans son cadre d'emplois d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues,
 Considérant que, le dispositif statutaire prévu à l'article 6 du décret n°88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, a ouvert l'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial au titre de la promotion interne, en excluant toute règle de quotas,

ARRETE

ARTICLE 1° : L'arrêté en date du 23 décembre 2025 portant liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale, par voie de promotion interne est complété, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

M. ALBERTINI JEAN JOSEPH	- COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
M. ANTONINI JEAN FRANCOIS	- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP CORSE
M. BENEFORTI PATRICK	- COMMUNE DE FURIANI
M. BREUL ERIC	- COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
MME BUONO VIRGINE	- SIVOS E 5 PIVE DI BALAGNA
M. DAMI JEAN LUC	- COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
M. DELEMARLE DOMINIQUE	- COMMUNE DE SANTA MARIA POGGIO
MME DEMASI VALERIE	- COMMUNE DE SISCO
MME DOMINICI DONIE SANTA	- COMMUNE DE MARIA POGGIO
M. FILIPPINI CHRISTOPHE	- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
M. GHIRARDI FREDERIC	- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP CORSE
M. GUIDICELLI JEAN MICHAEL	- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP CORSE
MME GUINTINI ANNIE	- COMMUNE DE MONTICELLO
MME LUCIANI MICHELE	- COMMUNE DE VEZZANI
MME MARIANI MARIE PIERRE	- SIVOS E 5 PIVE DI BALAGNA
M. MASSIANI PIERRE	- COMMUNE D'ASCO
M. MASSIANI JEAN MICHEL	- COMMUNE D'ASCO
MME MONNIER PATRICIA	- COMMUNE DE FURIANI
MME PADOVANT CORINNE	- SIVOS E 5 PIVE DI BALAGNA
MME PELLEGRINI MARCELLE	- COMMUNE DE MONTICELLO
MME PERFETTI JEANINE	- COMMUNE DE FURIANI
MME PIERI LUCIE	- COMMUNE DE CALENZANA
M. PONTICACCIA DIDIER	- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP CORSE
M. PRUNETA CEDRIC	- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
M. SIMONI GEORGES	- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
M. SUSINI SEBASTIEN	- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP CORSE
M. TOMASI GEORGES	- COMMUNE DE LURI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260826-071-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2026

ARTICLE 2° : La liste d'aptitude fixée à l'article 1er du présent arrêté a une valeur nationale et une durée de validité de deux ans à compter de sa date d'établissement ; elle peut être reconduite deux années supplémentaires pour les fonctionnaires non nommés. Toutefois, les agents inscrits sur la présente liste ne pourront bénéficier d'une réinscription sur la liste d'aptitude la troisième et la quatrième année, qu'à la condition d'avoir expressément demandé par écrit à y être maintenus au terme des deux premières années suivant leur inscription initiale et au terme de la troisième année. Ces derniers, sous réserve du respect des modalités de réinscription, demeurent inscrits sur la présente liste pendant une durée totale de quatre années, à compter de leur inscription initiale.

ARTICLE 3° : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Corse, et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse aux endroits habituels normalement réservés à cet effet, ainsi que d'une publication par voie électronique sur le site internet du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse, www.cdq2b.com. La présente liste d'aptitude prendra effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Fait à BASTIA,
Le **26 AOÛT 2026**

LE PRÉSIDENT
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Département de
Pierrel GUIDONI
Haute-Corse



Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication et notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260826-071-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2026

Arrêté complétant l'arrêté en date du 23.12.25 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial
par voie de promotion interne - Année 2025